

CHANTIER

CODE DE CONDUITE

Sur le chantier, chacun est responsable du bon voisinage



RESPECT DES PROPRIÉTÉS VOISINES

Obtenez une autorisation avant de traverser ou d'occuper une propriété voisine, que ce soit avec un véhicule ou des matériaux.



STATIONNEMENT

Respectez les règles de stationnement en tout temps et n'occupez pas les trottoirs, les entrées charretières ou les espaces verts.



PROTECTION DES ARBRES ET DE LA VÉGÉTATION

Mettez en place des mesures de protection pour les arbres et la végétation sur les espaces publics et privés.



ENTRAVES SUR LES TROTTOIRS ET LES RUES

Retirez le plus rapidement possible tout ce qui pourrait entraver les déplacements des piétons, des cyclistes ou des conducteurs (matériaux, terre, débris, glace, etc.).



PROPRETÉ

Gardez le chantier propre et placez les déchets dans des conteneurs sécuritaires (accès, protection du vent, etc.).



ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS ET DES MATÉRIEAUX

Entreposez l'équipement et les matériaux sur le site ou sur le stationnement et non sur les trottoirs ou les terrains voisins. Prévoyez les livraisons en conséquence.



ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE

Assurez-vous que l'écoulement des eaux se fait correctement, sans nuire aux voisins, tout comme le déneigement de votre site.



SÉCURITÉ DU CHANTIER

Gardez le chantier clos en tout temps, en particulier lors de l'excavation. Assurez-vous de fermer la clôture en quittant.



GESTION DU BRUIT

Minimisez le bruit en tout temps et respectez les horaires de travail prescrits.



TRANSPORT DES MATÉRIEAUX

Assurez-vous que tous les matériaux en provenance et à destination du chantier sont attachés de manière sécuritaire.